

A.V.S.A.N.E

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 Mai 2014

Les membres de l'Association AVSANE sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 22 mai 2014.

Le nombre d'adhérents à jour de leur cotisation est de 125. Sont présents 51, représentés 30, soit un total présents et représentés de 81. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement se tenir et délibérer.

1. La séance est ouverte par la présidente.

Elle regrette l'absence de Claude Bastouill qui ne pouvait se soustraire à un autre engagement, remercie de leur présence Mr Michel Bonjardini et Mme Lafargue, respectivement président et secrétaire de l'Association de Défense et Protection du Faron.

Elle remercie les nouveaux adhérents qui nous ont rejoints en cours d'année.

2. Rapport moral et d'activités

Les activités de l'AVSANE ont été nombreuses. Les réunions qui se tiennent au siège de l'Association hormis pendant la période estivale, les membres du comité directeur ont honoré les invitations aux différentes réunions et commissions dont ils font partie.

- Le site Internet est opérationnel. Elle remercie Patrick Guillon qui met en ligne des informations sur l'activité de l'AVSANE,
- Nos conférences ouvertes au grand public, sont suivies d'un sympathique apéritif dinatoire préparé par des membres de l'AVSANE,
- Nos visites extérieures, toujours intéressantes et passionnantes, rassemblent en général une cinquantaine de participants,
- Notre participation à de nombreuses commissions départementales et locales où nos avis sont toujours écoutés et appréciés.

Elle passe la parole à Guy Herrouin pour rapporter sur ces principaux événements :

- **Conférences depuis l'AG 2013**

15 novembre 2013 « Electronucléaire, et les Energies Renouvelables ? » Claude Cavailler

6 décembre 2013 « Santons, Images, Traditions de Provence » Jean-Paul Foret

7 février 2014, «sexualité des plantes, leurs fantaisies et nos phantasmes » Delia et Pierre Vignes

11 avril 2014, « La nature dans la musique » Monique Dautemer

- **Visites depuis l'AG 2013**

15 Juin 2013, visite d'Amphitria, STEP du Cap Sicié

Octobre 2013, Les ocres du Lubéron

22 mars 2014, La Ciotat et son musée

Nous tenons à remercier tous les organisateurs pour ces visites qui montrent par la diversité des sujets, l'ouverture de l'AVSANE sur le patrimoine naturel, culturel et historique, les enjeux scientifiques d'importance mondiale, les exemples d'activités industrielles correctement insérées dans l'environnement.

- **Commissions et réunions institutionnelles**

Guy Herrouin passe la parole aux représentants de l'AVSANE dans les différentes commissions :

a. Jean Paul Forêt : carrières, CODERST.

Commission des Carrières :

Une commission s'est réunie pour l'examen de six dossiers dont trois concernaient le renouvellement des garanties financières : Carrière de La Granégone, Soc. SOMECA, - Carrière du Candelon, Soc. Provençale, - Carrière Croque Figue, Soc. Lafarge Granulats Sud.

Deux dossiers pour renouvellement d'autorisation d'exploitation et d'extension : Carrière de La Péjade, SARL. Les Carrières de La Péjade, et Carrière de La Joyeuse, SAS Lafarge Granulats Sud.

Enfin, la commission était informée que le Schéma Directeur Départemental des Carrières était en attente du Plan Départemental d'élimination des Déchets du BTP. Par ailleurs, au cours de cet exercice, nous avons participé aux Comités de suivi des Carrières des Grands Caous à Saint-Raphaël, de La Catalane et de La Joyeuse à Callas

CODERST :

58 dossiers ont été examinés en CODERST. Ces dossiers relèvent de la loi sur l'eau, de la santé, de l'habitat, des risques majeurs ou encore de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Parmi ces dossiers:

- La constitution des Comités Locaux de l'Eau (CLE) du Bassin de Saint-Cassien dans l'est varois et celui du Bassin du Gapeau.
- Le Plan de Protection de l'Atmosphère de Toulon et la sécurisation de l'alimentation en eau potable de Toulon.
- Le bilan satisfaisant du fonctionnement des stations d'épuration en 2012
- Le bilan 2012 des activités de Santé-Environnement
- Le bilan de la campagne 2012 des Eaux de Baignades,
- Le suivi des déchets ménagers non dangereux de Roumagayrol à Pierrefeu et du Balançon au Cagnet-des-Maures (voir point ci-après sur les déchets)
- Le plan de lutte contre le Chikungunya et la Dengue
- Les travaux relatifs au Schéma Directeur d'Aménagement des Eaux (SDAGE).

b. Annie Combes :

Commission départementale d'aménagement commercial

16 dossiers ont été traités. Parmi ceux-ci :

Avis favorable pour des ensembles commerciaux à :

Cogolin (Picard), La Sainte Beume St Maximin, Création à la Farlède (Pôle d'activité), FREJUS (LIDL), Commune de BRIGNOLES (cinéma), COGOLIN (création de 7 commerces de détail), PUGETS S/ ARGENS (FOIR FOUILLE), REGUSSE (SUPER U), LE LUC EN PROVENCE (Extension d'un ensemble commercial) favorable mais à surveiller afin de ne pas nuire à la revitalisation des centres villes.

Avis défavorable pour des projets à la CRAU, au MUY (création d'un ensemble commercial « pôle de la mode et du design »), très mal accepté par les communes voisines...à suivre !

Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites.

Parmi les projets étudiés :

La création d'un musée d'art contemporain « Fondation Carmignac sur le site de Porquerolles dans la propriété la Courtade .Un avis favorable a été émis.

AU RAYOL CANADEL, restauration de la villa le Rayolet dans le domaine du Rayol,

A OLLIOULES TOULON EVENOS mise aux normes de piste DFCI et de la route,

Le Thoronet, site classé du vallon de l'Abbaye, création de la piste DFCI des Mascarons Roquebrune sur Argens, site classé du rocher de Roquebrune,

Plan simple de gestion forestière du domaine de Basse Rouquaire,

Le PRADET projet de révision du PLU communal,

BORMES LES MIMOSAS, Site classé du cap Bénat, reconstruction d'un garage à bateaux,

SAINT RAPHAEL, site classé de l'Esterel Oriental, démolition d'un dépôt de munition au cap Roux/ pointe de l'observatoire avis favorable avec recommandations

SAINT RAPHAEL, site classé de l'Esterel oriental, démolition d'une maison existante et construction de deux maisons individuelles avis défavorable à l'unanimité.

c. André Brocq : chasse et faune sauvage.

Rappel sur l'importance de la chasse dans le Var : il y a environ 20 000 chasseurs dont 15 000 chasseurs de grand gibier. L'effort financier demandé aux Sociétés de chasse varoises augmente: le permis de chasser passe de 170 à 250 €, auquel s'ajoutent les cartes de Sociétés de chasse (entre 50 et 550 €).

Depuis l'an dernier, la Commission s'est réunie 5 fois, 3 en 2013 et 2 en 2014. Deux formations spécialisées ont été créées, l'une chargée de « l'indemnisation des dégâts de gibier », l'autre des animaux nuisibles »

Point sur la prolifération des sangliers et de ses conséquences

La prolifération des sangliers est le problème majeur occasionnant de nombreux dégâts agricoles et surtout viticoles et par conséquent des indemnisations de plus en plus importantes que la Fédération des Chasseurs du Var ne peut plus payer.

Plusieurs mesures avaient été prises par le Préfet notamment : une accentuation de la pression de chasse avec tirs en été, l'interdiction du nourrissage,...

Mais la situation reste toujours préoccupante :

- le bilan provisoire des prélèvements est de 2 556 sangliers, supérieur à celui de la dernière saison.

- Le montant total des dégâts aux cultures est estimé à 1.6 M€

Nouvelles mesures prises par le Préfet, notamment :

- accentuation de la pression de chasse (2 semaines de plus de tir d'été, idem pour l'ouverture anticipée avant ouverture générale)

- maintien pour la 3ème année du sanglier en catégorie animal nuisible dans le Var
- autorisation à titre expérimental de la pratique de l'agrainage de dissuasion du sanglier
- mise en place de clôtures électriques autour des parcelles ensemencées.

d. Claude Duval et Patrick Guillon. Au nom des deux, Claude Duval rapporte : Installations nucléaires et port militaire.

Les exercices de sécurité nucléaires, programmés tous les trois ans, permettent la mise en œuvre:

- du Plan de Prévention d'Intervention (PPI), piloté par la Préfecture du Var
- et du Plan d'Urgence Interne (PUI), de la responsabilité de la Préfecture Maritime.

Le dernier exercice PPI s'est déroulé le 1er mars 2013. (Voir CR lors l'AG 2013)

Transition Energétique. Un congrès de France Nature Environnement (FNE) sur le thème des "Energies Renouvelables (ENR) en PACA", s'est tenu à Marseille, le 14 novembre 2013,

Un compte rendu de ce congrès a fait l'objet d'un article dans la revue n° 83.

En bref, de nombreux intervenants ont pris la parole, les uns pour nous expliquer pourquoi développer les ENR, d'autres comment les développer, d'autres encore avec qui, où, d'autres enfin pour en vanter les mérites en matière d'emplois, de retombées économiques etc.

Dans les "**pourquoi**" il y a la nécessité de réduire de 50% en 2050 notre consommation énergétique, de réduire de 30% d'ici 2030, la consommation d'hydrocarbures et de redescendre à 50% la part du nucléaire en 2025, ce dernier point étant en légère contradiction avec l'objectif affiché de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre...

Les "**comment**" passent par un dialogue ambitieux et efficace avec les entreprises, les salariés, les associations, les élus locaux, les parlementaires et avec l'accord des citoyens. Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) se fixe comme objectifs de faire passer la part des ENR à 67% en 2030 et, pour couvrir les besoins, la nécessité de réduire notre consommation énergétique de 50% se fait donc impérieuse. 67% d'ENR en 2030, espérons que d'ici là le stockage de masse de l'énergie électrique, sous quelque forme que ce soit, sera une réalité, sinon les jours où ces ENR, par essence alternatives, feront défaut, se fera sentir la nécessité d'avoir des installations supplétives capables d'une production équivalente, à partir du gaz, du charbon ou du nucléaire. Quant à la réduction de 50% de notre consommation énergétique, les axes retenus pour y parvenir reposent essentiellement, pour une part, sur une réduction de la consommation des ménages, l'isolation des habitations anciennes et à venir, l'amélioration du rendement des appareils ménagés etc.) et pour une autre part, par une modification drastique de nos modes de déplacement, la propulsion électrique devenant la règle.

Le "**qui**" ne pose pas trop de problèmes, en revanche, l'implication des PME et TPE locales est recommandé.

Le "Où" dépend des installations. Les éoliennes méritent des expositions ventées, bien "en vue"! Le photovoltaïque, lui, s'épanouit aussi bien dans les friches industrielles qu'au détriment des forêts ou sur les toits des installations industrielles ou agricoles. Compte tenu de l'esthétique controversée de ces installations tous s'accordent pour convenir qu'elles devraient respecter la biodiversité, l'agriculture, l'architecture et les sites remarquables, classés, protégés.

Que penser de cet engouement pour les ENR et les actions qu'elles génèrent ou généreront?

Ce congrès de FNE ne pouvait évidemment que promouvoir les ENR et ne présenter que les avantages à en tirer. C'est ainsi qu'ont été soigneusement occultés: les difficultés de mise en œuvre des diverses actions prévues, les contradictions entre une réduction du nucléaire et les réductions de gaz à effet de serre, la nécessité de maintenir une capacité de production "traditionnelle" sinon égale tout au moins proche de la capacité des ENR, les facteurs de charge de ces installations, les investissements colossaux que nécessite un tel programme dans les domaines du logement, des transports et, bien sûr, pour les installations elles-mêmes, leurs interconnexions, l'adaptation du réseau, l'augmentation du prix de l'électricité qui en résulte déjà et devrait continuer à croître, la rentabilité des ENR pour les investisseurs.

e. **Guy Herrouin, en l'absence de Claude Bastouill, présente le rapport que celui-ci a préparé.**

CDOA (commission départementale d'orientation de l'agriculture)

Cette commission examine notamment les dossiers d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs mais aussi la prise en charge des prestations sociales agricoles des agriculteurs sinistrés ainsi que les demandes d'autorisation d'exploiter.

La difficulté est de voir des dossiers passer avec des revenus prévisionnels ridicules qui posent le problème de la survie des exploitations. Cette situation est le reflet d'une profession qui pour certaines activités et dans certains secteurs a du mal à vivre de son travail.

CDCEA (commission départementale de consommation des espaces agricoles)

Cette commission examine tous les PLU et SCOTT qui font passer des terres agricoles en secteurs à urbaniser. Les avis rendus le sont le plus souvent à l'unanimité et se traduisent par la préservation des espaces agricoles.

Cette commission vient de voir ses pouvoirs renforcés après la récente adoption de la loi ALUR dont les premiers décrets d'application ne devraient pas tarder à être publiés.

CLE du Gapeau

La CLE a été installée il y a quelques mois. Un syndicat a été mis en place pour assurer le portage des travaux à réaliser pour prévenir le risque d'inondations. Les dépenses que ce syndicat décidera, avec la clé de répartition mise en place constituent des dépenses obligatoires pour les communes membres.

Les élections municipales ont mis en sommeil cette commission, les travaux devraient reprendre prochainement pour valider la nature et le type des travaux à réaliser.

CSS décharges de produits non dangereux (comité de suivi de site)

Il existe un comité par site : Pierrefeu, Ginasservis, Balançon, Bagnols en Forêt. Le point commun de chacun de ces sites est qu'ils sont au terme de leur durée et ou de leur capacité d'exploitation. Par ailleurs, ils sont tous en marge des dispositions réglementaires en acceptant des ordures brutes et en « adaptant » à leur gré la définition de déchet ultime. La difficulté est que le département du Var, faute d'avoir pris ce problème à temps se trouve dans une impasse qu'il faut gérer.

Une réunion s'est tenue concernant Pierrefeu où une demande de créer un casier supplémentaire a été examinée, ainsi qu'une demande de prolongation d'exploiter le site pendant 5 ans supplémentaires. Ces situations sont insupportables, d'autant qu'une entreprise en situation de monopole tend à imposer des pratiques qui sont interdites. Cette même entreprise participe à des réunions qui la place en situation de conflit d'intérêt qui laisse la porte ouverte à des recours que nous ne manquerons pas d'introduire si des décisions étaient confirmées.

Plan départemental d'élimination des déchets non dangereux

Le conseil général a enfin mis en place une commission pour élaborer le plan départemental. Le Var est l'un des derniers rares départements à ne pas avoir adopté ce plan.

La difficulté est qu'il n'y a pas de portage technique du plan. Au plan politique on ne devine pas de réelle motivation. Le cabinet d'études désigné ne donne pas l'impression de réellement bien cerner la situation. Tous les ingrédients sont réunis pour que rien de concret ni de positif n'aboutisse.

Pendant ce temps aucun des SCOTT n'a mis en place les réserves foncières pour traiter demain cette problématique.

L'État, par l'intermédiaire du préfet met bien la pression mais rien ne semble réellement faire avancer les choses. La situation est dramatique.

L'AVSANE fera très prochainement des propositions au préfet et à quelques maires sensibilisés, pour essayer de contraindre à une vision globale qui fait cruellement défaut.

f. Guy Herrouin : contrats de baie.

Le **Contrat de baie de la rade de Toulon n°2 (2013-2018)**, va poursuivre les efforts de restauration de la qualité des eaux autour de 3 enjeux:

- Amélioration de la qualité des eaux : réduction des pesticides, des nutriments, des substances médicamenteuses,...
- Gestion durable des ressources et des milieux pour le maintien des usages : schéma d'implantation des concessions de cultures marines,...
- Amélioration du fonctionnement naturel des écosystèmes aquatiques : suppression des macro déchets et des épaves, restauration des écosystèmes,...

La **priorité** de ce 2^{ème} contrat de baie est le **bassin versant** mal entretenu (obstruction des cours d'eau, mauvais écoulement,...) Une expérimentation originale sera menée, dans cet objectif, au niveau du rejet de la station Amphitria (visitée par l'AVSANE en juin 2013). Le projet consiste à mettre en place des récifs artificiels innovants au cap Sicié pour favoriser la reconquête de la biodiversité de ce site.

Le Contrat des îles d'Or (2015-2020)

L'AVSANE a participé à la mise en place du comité de pilotage de ce contrat fin novembre 2013.

Les enjeux :

- La maîtrise des apports polluants issus des bassins versants,
- L'amélioration de la performance et de la sécurité des systèmes d'assainissement,
- La gestion qualitative du risque inondation,
- Gestion écologique des milieux naturels du bassin versant et des zones humides,
- La sécurisation sanitaire des zones de baignade,
- L'amélioration de la gestion écologique du milieu marin : un équilibre entre les activités humaines (dont la plaisance) et l'environnement, restauration éventuelle,

L'année 2014 sera consacrée à la détermination des fiches actions avec les maitres d'ouvrage locaux. Ensuite au 1er semestre 2015 le dossier d'avant-projet sera défini avec des indicateurs de suivi.

g. **Claude Bastouill : Procès Véolia et consorts**

Les sociétés Véolia, société des eaux de Toulon et SADE ont été condamnées en première instance pour des travaux réalisés en site classé du mont Faron. La société SADE a fait appel. Cet appel a été examiné à Aix en Provence. La cour a confirmé le jugement et à condamné la SADE à des dommages et intérêts complémentaires. Ce jugement conforte l'action de l'AVSANE qui reste très vigilante sur tous ces problèmes.

Les rapports d'activités et des Commissions, sont acceptés à l'unanimité.

3. Les AG se dérouleront dorénavant, courant février ou mars pour éviter des problèmes comptables où le décalage important entre la fin de l'exercice et la date de l'AG crée des difficultés, notamment dans l'exécution d'un budget qui n'a pas été soumis au vote en AG.

4. La Présidente remercie chaleureusement « La SOMECA » pour sa contribution à notre Association.

5. Rapport d'Henri Gilles, vérificateur aux comptes,

Rapport financier de l'exercice 2013,

Après vérification des comptes, aucune anomalie n'a été constatée. Il est proposé d'approuver les comptes et de donner quitus à la trésorière.

6. Vote de l'approbation des comptes , unanimité

- Compte rendu financier exercice 2013
- Budget prévisionnel 2014

Les comptes mis aux voix sont adoptés à l'unanimité.

Quitus est donné à la trésorière pour sa gestion.

Le budget prévisionnel présenté est adopté, il prend en compte :

- Le coût des « activités » c'est-à-dire, des visites effectuées par l'AVSANE, des conférences, des déjeuners des groupes de participants, est équilibré par le règlement des participants.
- Les autres dépenses sont équilibrées par les autres recettes : cotisations, subventions, etc.

7. Quitus à la trésorière, (vote) accepté à l'unanimité.

Par convenance Mme THOUVENOT, se retire du poste de trésorière.

Appel à candidature :

Nous recevons la candidature de Patrick GUILLON (vote)

Accepté à l'unanimité.

8. Élection au comité directeur :

a. Arrivent au terme de leur mandat : Michel BARBAROUX, Lisa BERTRAND-BATTIN, Liliane CABONI, Jeanine RICHERME.

b. Les statuts prévoient que le comité directeur peut être composé au maximum de 15 membres,

c. Nous n'avons reçu aucune nouvelle candidature.

d. Les membres sortants sont réélus à l'unanimité

9 . Élection du vérificateur aux comptes :

a. Henri Gilles, qui a assuré cette fonction depuis quelques années a souhaité prendre du recul.

b. Nous avons reçu la candidature de Manfred Zaas, vote à l'unanimité

10. Plus de questions, la séance est levée à 12h